



Exemples en vidéos :

<https://youtu.be/VfBnCP5OmKY>

<https://youtu.be/NEp4BuzSdOE>

Bien que les **contacts avec les adversaires pour la possession du palet soient autorisés**, une pénalité *Dureté excessive* est infligée à **tout joueur qui fait preuve d'une dureté excessive et inutile**, à l'appréciation de l'arbitre, envers un adversaire.

Compléments

- Le joueur qui commet la faute bouscule l'adversaire.
- La dureté est volontaire et inutile dans le cours de l'action
- L'arbitre ne doit pas laisser passer et sanctionner immédiatement ce genre d'attitude.

Règlement sportif - 10.4.22.

- A. Bien que les contacts avec les adversaires pour la possession du palet soient autorisés, une pénalité mineure, majeure ou de méconduite pour le match, à l'appréciation de l'arbitre est infligée à tout joueur qui fait preuve d'une dureté excessive et inutile, à l'appréciation de l'arbitre, envers un adversaire.
- B. Une pénalité majeure est infligée à tout joueur qui cause une blessure à un adversaire par une action jugée comme dureté excessive par l'arbitre

Module complet et entrainement



https://arbitrage-rollerhockey.platine.cloud/ressources/modules/mod_DUR